



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

bacteriaStop® so3 citrus

Date d'impression : 13.01.2016

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit : bacteriaStop® so3 citrus

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation :

Détergent / Produit commercial

Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland

Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich

+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich

+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica

+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélange/Substance: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Liquides inflammables, Catégorie 3

H226 Auf der Basis von Prüfdaten

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

H315 Berechnungsmethoden

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

H319 Berechnungsmethoden

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317 Berechnungsmethoden

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1

H400 Berechnungsmethoden

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1

H410 Berechnungsmethoden

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement. Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02



GHS07



GHS08



GHS09



Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) :

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P102 Tenir hors de portée des enfants

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P264 Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P391 Recueillir le produit répandu

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets autorisée

Autres dangers : Pas d'informations complémentaires disponibles

3 Composition/informations sur les composants

Substance : Non applicable

Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(R)-p-mentha-1,8-diène (Note C)	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	>= 50	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Alcohols, C10-16, ethoxylated propoxylated	(n° CAS) 69227-22-1	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302, Eye Dam. 1, H318

Anmerkung C : Manche organischen Stoffe können entweder in einer genau definierten isomeren Form oder als Gemisch mehrerer Isomere in Verkehr gebracht werden. In diesem Fall muss der Lieferant auf dem Kennzeichnungsetikett angeben, ob es sich um ein bestimmtes Isomer oder um ein Isomergemisch handelt. Texte complet des phrases H: voir section 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation des yeux.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle : Pas d'informations complémentaires disponibles

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)	Caoutchouc nitrile	6 (>480 min)	0.425	-	EN 374

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Type	Norme
Tablier résistant aux produits chimiques	

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Appareil	Appareil	Norme
Appareil respiratoire avec filtre	Filtre A2/B2	-	EN 14387

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.



9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : limpide.

Couleur : Jaune.

Odeur : de citron. Solvant.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 51 °C

Température d'auto-inflammation : 245

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : 200 Pa 25 °C

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,837 - 0,857 g/cm³

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles.

Supprimer toute source d'ignition.

Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

12 Informations écologiques

Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistence et dégradabilité : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Résultats des évaluations PBT et VPVB : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

14 Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 2319

N° ONU (IMDG) : 2319

N° ONU (IATA) : 2319

N° ONU (ADN) : 2319

N° ONU (RID) : 2319

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :

HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IMDG) :

HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA) :

Terpene hydrocarbons, n.o.s.

Désignation officielle de transport (ADN) :

HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A.

Désignation officielle de transport (RID) :

HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A.

Description document de transport (ADR) :

UN 2319 HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A.
(Citrus Terpene), 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) :

UN 2319 HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A., 3,
III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) :

UN 2319 Terpene hydrocarbons, n.o.s., 3, III,
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Description document de transport (ADN) :

UN 2319 HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A., 3,
III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (RID) :

UN 2319 HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A., 3,
III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Classe(s) de danger pour le transport

ADR

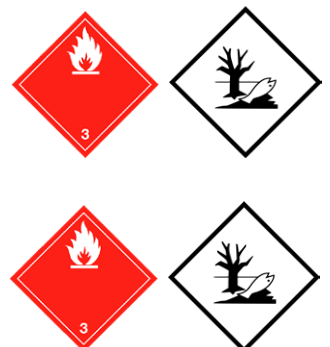
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Étiquettes de danger (ADR) : 3

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Étiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Etiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3

Etiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Etiquettes de danger (RID) : 3



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Quantités limitées (ADR) : 5l

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29

Code-citerne (ADR) : LGBF

Véhicule pour le transport en citerne : FL

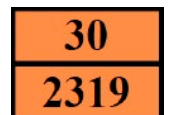
Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2

Danger n° (code Kemler) : 30

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03

Instructions pour citernes (IMDG) : T4

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29

N° FS (Feu) : F-E

N° FS (Déversement) : S-D

Catégorie de chargement (IMDG) : A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L
Code ERG (IATA) : 3L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE4
Numéro d'identification du danger (RID) : 30

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC:
Non applicable

15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Fragrances allergisantes > 0,01% : (R)-p-mentha-1,8-diène

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
-----------	---

agents de surface non ioniques	<5%
--------------------------------	-----

parfums

(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

Directives nationales : Pas d'informations complémentaires disponibles

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16 Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H302 Nocif en cas d'ingestion

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.